

**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**  
**Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF**  
**sans impact sur le coût global<sup>1</sup>**

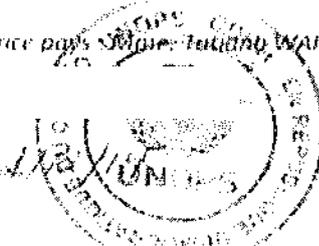
<p><b>Titre du projet :</b> Appui aux institutions judiciaires et pénitentiaires des provinces de l'Est de la République Démocratique du Congo</p>	<p><b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)</b> PNUD, UNOPS et OIM</p>
<p><b>Personne à contacter concernant le projet :</b> Mme. Tatiana Wah Directrice et Représentante UNOPS-CDOH Adresse : 34, avenue Pumbu, Kinshasa-Gombe, RDC Téléphone : +243817009600 E-mail : TatianaW@unops.org</p>	<p><b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la justice et droits Humains</li> <li>• MONUSCO/Unité d'appui à la Stabilisation</li> </ul>
<p><b>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) :</b> 00078973 (PBF/COD/E7) <i>Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF</i></p>	<p><b>Site du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nord Kivu : Goma, Masisi</li> <li>• Sud Kivu : Bukavu, Uvira, Fizi, Bunyakiri</li> </ul>
<p><b>Description du projet :</b> Le Projet contribuera à la restauration de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires, et au renforcement des mécanismes légaux et judiciaires de répression des actes criminels (la chaîne pénale).</p>	<p><b>Budget PBF :</b> US\$ 2,279,622.28 <b>Contributions hors PBF :</b> US\$ 2,555,002 <b>Budget total du projet :</b> US\$ 4,834,624.28</p> <p><b>Date de démarrage du projet :</b> 03/06/2011 <b>Date initiale d'achèvement du projet :</b> 31/12/2011 <b>Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant):</b> 30/04/2015</p>
<p><b>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)<sup>2</sup>:</b> <u>  2  </u></p>	

<sup>1</sup> Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information

<sup>2</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

**Résultats du projet :** La prison de Masisi dans le Nord Kivu est ouverte et opérationnelle; les prisons de Fizi et Bunyakiri dans le Sud Kivu sont totalement opérationnelles et les activités génératrices de revenus sont finalisées dans les prisons de Goma, Bukavu et Uvira.

**Domaine de résultat du Fonds<sup>3</sup> résumant au mieux l'objectif du projet :** (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale

<i>(Pour les projets financés par le PRF)*</i>	
Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) <i>(un espace de signature par RUNO)</i>	Représentant des autorités nationales
<p><b>UNOPS</b> Nom de la Directrice pays : <i>Mme Tutindu Wau</i></p> <p>Signature</p> <p>Date et cachet <i>20/11/14</i></p>  <p><b>OIM</b> Chef de Mission : <i>Lupiro DE BOEK</i></p> <p>Signature</p> <p>Date et cachet <i>20/11/14</i></p> <p><b>UNDP</b> Nom de la Directrice pays : <i>Priya Gajraj</i></p> <p>Signature</p> <p>Date et cachet <i>9/12/14</i></p>	<p>Nom du Représentant du gouvernement partenaire</p> <p><b>STAREC national : Mr Alain KASHINDI</b></p> <p>Signature</p> <p>Date et cachet <i>20 NOV 2014</i></p> 

<sup>3</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1 Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration, (1.4) Dialogue politique,

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2)

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits,

3 Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) .

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4)

(4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale . (4.3)

Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds)

## **Table des matières**

Longueur maximale 5 pages

### **I. Cause des changements apportés au projet et justification**

#### **a. Nature du changement et justification**

### **II. Impact budgétaire**

#### **a. Révision du budget**

## I. Cause des changements apportés au projet et justification

### a. Nature des changements et justification: Cette section définit la nature de la révision recherchée et la justification de ce changement.

La révision recherchée concerne l'extension de 4 mois sans coûts supplémentaires du projet afin de permettre la finalisation des activités de construction de OIM, et UNOPS (UNDP aura terminé ses activités au 31 décembre 2014), perturbées notamment par :

- La dégradation très avancée de la route de Masisi. Ce qui a rendu difficile l'accès à la prison et laborieux, l'approvisionnement du site en matériaux de construction ;
- Le pillage des matériels déjà posés, et ceux entreposés dans la prison de Masisi, pendant les affrontements entre l'armée régulière et les rebelles du M23 ;
- La présence fréquente des groupes armés, avant le contrôle total du site par les FARDC
- Le décalage du processus de passation des marchés des travaux à la suite des procédures administratives préalables relatives à la prolongation de ce projet notamment par le fait que le projet n'avait plus eu d'activités depuis Décembre 2013 et qu'il a été nécessaire d'obtenir des autorisations spéciales en vue de sa prolongation dans le système de gestion interne des projets de l'UNOPS ;
- La nécessité d'assurer la garantie de bonne exécution des travaux à laquelle sont astreints les entrepreneurs conformément aux règles et procédures de l'UNOPS et au regard des prescriptions légales nationales en la matière.
- A la suite de l'évasion massive survenue le 5 juin 2014 à la Prison Centrale de Bukavu, l'ensemble de l'administration pénitentiaire a été remplacé par du nouveau personnel n'ayant pas de notions ni d'expérience avérée dans la gestion d'activités génératrices de revenus. Ainsi, pour permettre une pérennisation des activités jusque-là mises en œuvre avec un comité de gestion qui n'existe plus, des actions supplémentaires ont été envisagées en concertation avec les autorités provinciales, notamment la constitution d'un nouveau comité de gestion des AGR à la prison ainsi que **la formation de 15 agents pénitentiaires en gestion et une remise à niveau de 36 détenus pour la coupe et couture**, formation qui ira jusqu'à la fin janvier 2015.

## II. Impact budgétaire

### a. Révision du budget

Tableau 1: Activité budgétaire du projet (extension 2014)

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	RUNO(s)	Produit du budget	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
Résultat 1 : La prison de Masisi dans le Nord Kivu est ouverte et opérationnelle				

Produit 1.1	Travaux de sécurisation de la prison achevés	OIM	11 bâtiments et 8 murs de soutènement effectivement construits	Pas d'impact budgétaire à relever
Produit 1.2	Travaux de finition de la prison achevés	OIM	1 dalot, 1 ponceau, 3 enrochements, 1 terrassement et une adduction d'eau réalisés	Pas d'impact budgétaire à relever
Résultat 2 : les prisons de Fizi et Bunyakiri dans le Sud Kivu sont totalement opérationnelles				
Produit 2.1	Adduction d'eau réalisée	UNOPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dalle périphérique construite,</li> <li>• Tuyaux galvanisés encastrés,</li> <li>• Sorties des tuyaux PVC d'évacuation des eaux protégées, augmentées ou modifiée,</li> <li>• Socle pour réservoir réparé.</li> </ul>	Pas d'impact budgétaire à relever
Produit 2.2	Sécurisation de la prison renforcée	UNOPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertinas en double sur la clôture,</li> <li>• Check Post à l'entrée de la prison construit,</li> <li>• Hauteur des portes/toilettes diminuée,</li> <li>• Position d'ouverture portes d'entrée cellules femmes changée,</li> <li>• Concertinas posés entre les blocs hommes et femmes,</li> <li>• Murs pour isoler le bloc femme construits,</li> <li>• Antivois blocs hommes et femmes renforcés, ...</li> </ul>	Pas d'impact budgétaire à relever

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

Aucune réallocation ne sera apportée entre les lignes budgétaires comme validé dans le document de projet signé par l'ensemble des parties prenantes.